

BULLETIN COMMUNAL

CREQUES

MAMETZ

MARTHES

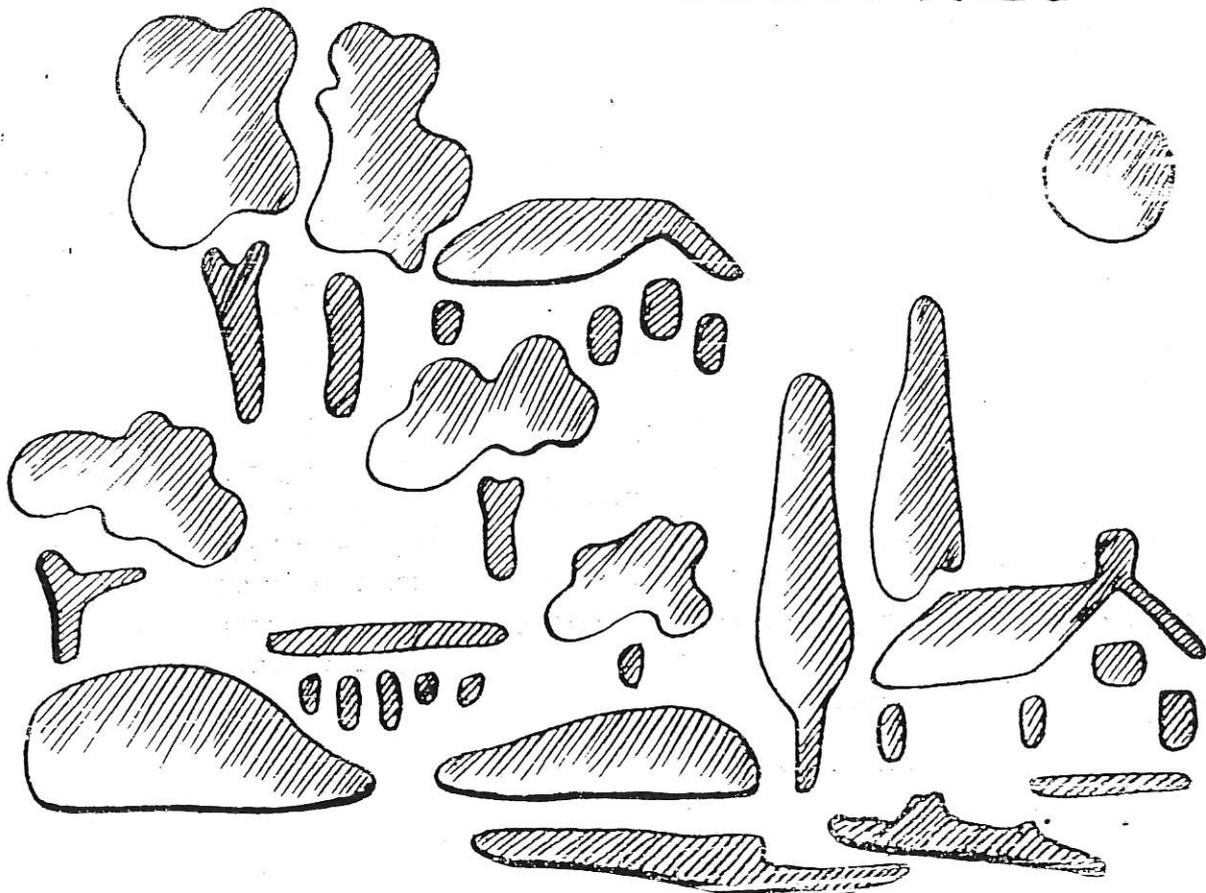


Illustration de Melle MIGNONNE

JANVIER 1979

(2)

Chers Concitoyens,

Il nous est apparu souhaitable que tous les Nametziens soient informés de la vie de leur Cité. Jusqu'à présent, vous aviez la possibilité de prendre connaissance des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal dans la presse locale mais, est-ce une information suffisante?

L'ensemble du Conseil Municipal a donc chargé quelques-uns de ses membres de l'élaboration de ce premier bulletin municipal, non seulement dans le but de satisfaire une promesse électorale, mais surtout afin de créer un trait-d'union entre les élus et la population.

Je souhaite que ce bulletin que nous avons tenté de rendre aussi attrayant que possible, compte tenu de nos moyens matériels assez limités, soit un témoignage de la vitalité de notre Cité.

Les rédacteurs se sont efforcés de ne rien oublier. Toute omission serait bien involontaire et les prochains bulletins pourront y remédier grâce aux suggestions que vous nous forcez et que nous accueillerons bien volontiers.

Je remercie tous ceux qui ont permis la réalisation de cette édition pour leur précieuse collaboration et je crois bien être votre interprète à tous en les engageant à continuer.

Et, avant de terminer cette page, il me reste à vous souhaiter à tous, mes chers concitoyens, une année 1979 aussi heureuse qu'il soit possible en ces temps difficiles.

- Que votre santé et celle de ceux qui vous sont chers ne vous cause pas trop de soucis;
- Que ceux qui sont en possession d'un emploi puissent le garder et que ceux qui sont à la recherche d'un travail voient aboutir leurs efforts, afin que soit sauvegardée la dignité de chacun;
- Que les jeunes s'épanouissent dans un Village qui sait reconnaître en eux sa vraie richesse et ses perspectives d'avenir;
- Que les Aînés continuent de se sentir aimés et entourés par ceux à qui ils ont frayé le chemin avec leurs bras, avec leur cœur, avec leur compétence;
- Que 1979 voie tous les habitants de notre Village plus heureux, plus unis, plus fraternels.

Le Maire

J.P. QUETU

LA VIE DE LA COMMUNE EN 1978

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SAVEZ-VOUS QUE ?.....

- 18 PERMIS DE CONSTRUIRE ont été délivrés en 1978 ou sont en voie de l'être et 16 en 1977.
- 80 ANCIENS ont assisté au Banquet annuel dans une ambiance toujours aussi chaleureuse.
Regrettons quand même qu'il n'y ait pas sur place, une Salle suffisamment aménagée pour les recevoir.
- 105 COLIS DE NOEL ont été distribués aux Anciens de plus de 70 ans.
- 180 ENFANTS DES ECOLES ont trépigné de plaisir devant un sapin illuminé, aux facéties de 3 clowns pleins de fantaisie, en attendant la distribution de friandises par le Père Noël de service sous la barbe de qui se cachait un visage bien connu.

Pour votre information, il est bon de préciser que le colis est financé par le BUREAU d'AIDE SOCIALE. Les autres manifestations sont prises en charge par l'Association des Fêtes de Bienfaisance, grâce au bénéfice de la Kermesse.

- La population s'est enrichie de 15 nouveaux-nés:

BOUTILLIER Carole	1, chemin Bronquart à Crecques
DECLERCK Gunnar	5, Rue de l'Anglet "
DEHURTEVENT Anne-Sophie	4, Rue des Champs Lambert à Marthes
DELBECCQ Vincianne	4, Contour de l'église à Mametz
FAUCON Arnaud	5, Rue St Honoré à Crecques
FONTAINE Matthieu	16, Rue des Carrières à Mametz
FROGNIER Sylvia	5, rue du Stade à Crecques
GASPART Sébastien	8, rue de l'Anglet à Crecques
GODART Stéphanie	4, Chemin des Ruelles à Mametz
HENNERON Guillaume	3, Place du Rietz à Marthes
LALOUX Charlotte	206, Grand'Rue à Crecques
LALOUX Thomas	1, Rue de l'Anglet à Crecques
MASCLET Ingrid	12, Rue St Honoré à Crecques
PILON Cédric	8, Chemin des Ruelles à Mametz
VANBREMEERSCH Claude	2, Rue de l'Anglet à Crecques

- ONZE jeunes foyers se sont créés

BRAEMS Jean-Pierre et LECIGNE Nadine	le 4 mars
BROCARD Francis et DUCROCQ Christiane	le 1er juillet
BRUGE Bruno et DANNEL Jacqueline	le 19 août
CHASSAGRANDE André et HORN Dolorès	le 25 août
DANNEL Pascal et HINANT Amica	le 15 juillet
DANNEL Pierre et DUCROCQ Viviane	le 8 avril
DELANNOY Jean-Marc et TARTARE Marie-Françoise	le 17 juin
HERMAND Pascal et CHEMIN BéliSSanthe	le 9 septembre
LETURGIE Michel et GALLET Marie-Jeanne	le 24 juin
PORTIER Jean-Yves et DELRUE Martine	le 24 Mai
POUTRE Michel et KMIECIAK Brigitte	le 3 novembre

- SIX MAMETZIENS nous ont quittés

ANSEL Céline Vve FAUCON	le 20 septembre
BOURDREL Madeleine ép. FAUQUEMBERGUE	le 27 février
CADART Abel	le 11 septembre
DANEL Simone ép; PAVY	le 2 avril
DELMAIRE Fernand	le 20 Mars
LAMIAUX Raymonde ép; BENCTEUX	le 27 Novembre

QUE NOUS APPREND L'ETAT-CIVIL des ANNEES ECOULEES ?

On y relève des noms de familles qui sont encore de la Commune actuellement:

EN 1828: IL Y A CENT CINQUANTE ANS:

- Sont nés: Alexandre BECART, Elmiro BOURDREL, Léonide et Charlemagne DEMARTHE, Caroline DELEHEDDE, François DUMONT, Augustin et Alphonse LEMAITRE, Elise TABART.

- Se sont mariés: Charles BECART et Charlotte BERTOUT
Barthélémy LECAT et Marie PRUVOT
Théodore BLONDEL et Virginie DENIS
Jean-Baptiste PETTE et Honorine ROBILLARD
(Profession: Couvreur de paille)
Augustin LEMAITRE et Anastasie BREANT

- Sont morts: Auguste et François AUDENARD, Léon DEMARTHE, Valentine GOSET, Augustin HERLEN.....

et EN 1778: IL Y A DEUX CENTS ANS:

- Sont nés: Jacques DENIS, Marie POUCHIN, Pierre PETTE, Louis PETTE, Jacques DELAYEN

- Se sont mariés: Jean-Baptiste DEMARTHE et Marie Louise CARON
François BOURDREL et Marie-Claire BERTIN

- Sont morts: Marie-Françoise DEMARTHE, Pierre HERLEN, Marie Antoinette BOYAVAL.

VOULEZ-VOUS REMONTER PLUS LOIN DANS LE TEMPS?

Sur la liste des contribuables dressée de 1295 à 1302, lors du premier essai d'impôt général dans le Royaume (eh oui, déjà!....) on relève, sur les Paroisses de HANETZ, MARTHES et CRECQUES, des noms qui sont encore d'aujourd'hui:

- Jehans DENIS - Jacques ROBILLARS - Pierre DENIS - Gilles DENIS
Jehan WALARS etc.

A cette lointaine époque, HANETZ comptait 29 feux (chaque feu représentait environ 4 à 5 habitants) CRECQUES: 25 feux et MARTHES 33 feux

Dans les siècles suivants, la population des trois villages devait évoluer ainsi:

Période	HANETZ	CRECQUES	MARTHES	TOTAL
1469	43 feux	25	34	102
1698	257 habitants	163	109	529
1790	416 "	282	220	918
1820	569 "	384	291	1244
1954	510 "	315	289	1114
1975	690 "	347	257	1294

Et pour terminer ce petit tour d'Histoire locale, à l'intention des nouveaux venus dans la Commune, rappelons que ladite Commune est formée depuis le 20 MARS 1822 de la réunion de trois villages qui eurent jusque là leur propre histoire: HANETZ, MARTHES et CRECQUES.

Ceci a permis à notre Village de connaître bien avant l'heure les avantages et les inconvénients des regroupements de Communes et explique le nombre et l'importance des bâtiments communaux.

CALENDRIER DES FETES DE 1979

- 6 et 7 JANVIER: Salle Paroissiale: Exposition sur la Mine et la Vie du mineur
- 20 JANVIER : id Concours de Cartes de l'Association Saint Raphaël
- II FEVRIER: id Fête des MAJORETTES; Concours de Travestis
- 31 MARS: Ouverture de la Pêche à la Rivière - Réempoissonnement
- 29 AVRIL: " " " " à la Truite à l'Etang
- 6 MAI: GEAI de MAMETZ: Célébration de l'Armistice à MAMETZ
Remise de Médailles
Défilé des Majorettes - Bal Nelli
- 13 MAI: Ouverture de la Pêche à la Truite sur le parcours de MAMETZ
- 24 MAI: GEAI de MARTHES: Inauguration de la Place de Marthes aménagée
Défilé des Majorettes
- 3 JUIN: GEAI De CRECQUES
- 4 JUIN: id ; Concours de Tir de la Sté de Tir de Crecques
chez Bérangère Gozet.
Défilé des Majorettes
- 7 JUILLET: MAMETZ: Place de la Gare: CONCOURS de CHANTS et VARIETES
- 8 JUILLET: id id : KERMESSE COMMUNALE
- 14 JUILLET: Ouverture de la Pêche: Parcours de Crecques - Repeuplement de la Lys
- MARTHES: Concours de cartes par la Sté de Chasse
CRECQUES: id de Tir " " " " et la Sté de Ti
MAMETZ: Place de la Gare: BAL POPULAIRE et FEU d'ARTIFICE
- 29 JUILLET: FETE du FOOT-BALL au terrain de Crecques
- 15 AOUT: Ball-Trap, de la Sté des Anciens Combattants; Terrain de Crecques
- 19 et 26 AOUT: Tournois de Foot-Ball: Terrain de Crecques
- 2 SEPTEMBRE: Ducasse de Marthes
- 9 SEPTEMBRE: Ducasse de Mametz - Bal Nelli - Ball-Trap de la Sté de Chasse de Mametz
- 16 SEPTEMBRE: Ducasse de Crecques
- 14 OCTOBRE: Repas des Anciens
- 11 NOVEMBRE: Célébration de l'Armistice à MARTHES
Banquet de la Sté des A.C.P.G.
- Date à fixer: Exposition de la Société colombophile "Les Isolés Réunis"
- 25 NOVEMBRE: Concours de cartes par la Sté des A.C.P.G.
- 16 DECEMBRE: Concours de cartes par l'ENTENTE SPORTIVE
- 21 DECEMBRE: Arbre de Noël des Enfants des Ecoles

Ce calendrier bien rempli manifeste mieux que par des paroles la vitalité de nos Sociétés locales que la Commune aide bien modestement dans la mesure de ses moyens.

En 1978, les subventions attribuées à ces Sociétés se sont réparties ainsi: (en précisant que les Sociétés ayant organisé une manifestation pour redonner un peu de vie et d'entrain à la Fête Nationale du 14 JUILLET ont obtenu un complément de 100 F.

SUBVENTIONS ACCORDEES EN 1978

Sté des Anciens Combattants:	160 F.
Sté des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre:	100 F
Sté de Pêche "La Truite Mametzienne"	200 F
Sté de Chasse de Mametz	100 F
" " " " Marthes	200 F
" " " " Crecques	200 F
Sté de Tir de Mametz	100 F
" " " " Crecques	200 F
" Entente Sportive de Mametz	1 000 F
" de Majorettes de Mametz	600 F
Cie de Sapeurs-Pompiers	290 F

§ § § § § § § § § § § § § § § §

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1978

Vous vous demandez sûrement parfois où va votre argent!.....
C'est normal..... Pour vous donner une idée de l'emploi de la part revenant à la Commune, nous vous indiquons les plus grosses dépenses réalisées en 1978.

Outre les dépenses de personnel, les charges Sociales, indemnités diverses qui s'élèvent à 133.000 F environ, la part communale versée pour les dépenses d'Aide Sociale est de 81 737 F. (Soit le 1/6 du budget de fonctionnement).

A ceci s'ajoute la participation communale au C.E.G. de Théroouann pour 25.888 F et au Centre aéré pour 1 600 F. La participation au Syndicat de Théroouanne s'est élevée à 28 953 F uniquement pour le ramassage des ordures ménagères deux fois par mois et sans tenir compte d'un solde de dépenses de 1977 assez important.

Malgré ces grosses ponctions, il a néanmoins été possible de réaliser les travaux suivants:

ECOLLES: Pose de rideaux ignifugés dans 3 classes de Mametz Centre
Remplacement et rajoutage du mobilier de la Maternelle
Rejointoiement de la cour du logement de l'école de garçons
Réfection de l'électricité de l'école de Marthes et peinture intérieure (Classe et couloir)
Ravalement de la façade du logement à l'école de Crecques avec remplacement de la porte et des fenêtres
Pose de feux clignotants dans la traversée de Mametz de la Place jusqu'aux écoles. (Cette mesure, si elle ne résout pas entièrement le problème du danger de la sortie des classes a le mérite de signaler ce danger aux automobilistes trop rapides.)
-De plus l'allocation attribuée pour l'achat des fournitures scolaires a été portée de 60 à 65 Frs par enfant.

BATIMENTS

Réfection de la pilastre Nord du choeur de l'église de Marthes
" de la Clôture du Presbytère de Mametz et remplacement de la porte d'entrée.

VOIRIE

Début janvier commenceront (si le temps le permet) des travaux d'assainissement pluvial et de bordurage depuis les écoles jusqu'à la Place afin que des trottoirs bien aménagés permettent aux enfants d'être en sécurité. Ces travaux, prévus en fin d'année ont été retardés pour attendre la fin du passage des camions de betteraves.

EQUIPEMENTS SPORTIFS:

L'aménagement de vestiaires au terrain de foot-ball a été pris en charge par la Commune afin d'assurer des loisirs sains aux garçons. C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a consenti à laisser aménager un second terrain à proximité du premier.

- C'est aussi dans ce but, afin que les filles ne soient pas moins favorisées qu'une aide active a été apportée au démarrage de la troupe de MAJORETTES dont les animateurs ont fait en peu de temps le "fleuron de charme" de notre Village.

- Pour terminer ce tour d'horizon, il est bon que vous sachiez que les services préfectoraux des Antiquités Historiques ont fait cette année l'inventaire complet du mobilier et des objets contenus dans les églises afin de les préserver, dans la mesure du possible, des vols ou du manque d'intérêt.

- C'est ainsi qu'un tableau de l'église de Mametz est en cours de restauration et que deux statues du 17^{ème} siècle ont été "redécouvertes": St Roch à Crecques et St Quentin à Marthes. Ces statues sont désormais "classées". Elles vont être restaurées aux frais de l'Etat et seront ensuite réinstallées à l'abri du vol dans leurs églises respectives.

LES PROJETS POUR 1979

- Certains travaux ont été votés et étudiés en 1978, comme l'aménagement de la Place de Marthes mais ce dossier a subi bien des vicissitudes les bureaux de l'Administration ne sont pas toujours rapides et la bagarre pour l'obtention des subventions et des crédits est un rude combat. Quoiqu'il en soit, les 50% de subvention sont acquis, les travaux commenceront en janvier et nous les inaugurerons à l'Ascension.

- Le Conseil Municipal décidera, lors du vote du budget, de la priorité à accorder aux réalisations les plus urgentes. Des devis se préparent pour:

- moderniser les W.C. des écoles dans le cadre du programme d'assainissement
- Regoudronner les cours d'écoles de Crecques et Mametz-garçons
- Continuer le bordurage et l'assainissement pluvial de la Grand'rue
- Consolider et embellir le renforcement du mur du cimetière de Mametz etc....

- Sur la demande des Services de l'Équipement et de la Direction Départementale de l'Agriculture, le Conseil Municipal met à l'étude le recensement des terrains constructibles. Les motivations de ce travail sont, d'une part la protection de l'environnement (Vallée de la Lys en particulier), d'autre part la volonté des élus locaux d'éviter aux acquéreurs éventuels de terrains, la désagréable surprise de se voir refuser un certificat d'urbanisme ou un permis de construire.

- ASSAINISSEMENT: Dans quelques semaines, les premiers abonnés pourront se brancher sur le tout-à-l'égoût. Vous pouvez constater l'ampleur des travaux à réaliser, dont peut-être, tous ne mesurent pas encore l'impérieuse nécessité. Ce n'est qu'au fil des années que les bénéficiaires verront qu'il était nécessaire d'entreprendre ce vaste projet car les subventions vont toujours en se raréfiant et il est de plus en plus difficile sinon impossible d'évacuer les eaux usées. L'ancienne Municipalité l'avait bien compris puisque le feu vert a été donné en 1973, et si le souci que cause la réalisation et l'exploitation du réseau, dont la répercussion sur le prix de l'eau nous sera cruelle à tous, est un souci quotidien et préoccupant, nous ne pouvons qu'être sûrs d'avoir œuvré utilement pour l'avenir.

- AIDE AUX PERSONNES AGEES

A compter du 1er janvier, un service d'aide ménagère à domicile fonctionnera pour les retraités qui en feront la demande et qui seront acceptés par la Caisse Vieillesse dont ils dépendent.

Il leur suffira de faire appel à la Mairie où un dossier sera établi à l'intention de la Caisse de retraite qui fixe le nombre d'heures accordées et son taux de participation. Celui-ci dépend du montant des ressources du demandeur qui peut avoir à payer une partie plus ou moins élevée du salaire horaire de l'Aide. Toutes les indications utiles seront données lors du dépôt de la demande.

Cette initiative due au BUREAU d'AIDE SOCIALE dont les ressources permettront la mise en route du service, est destinée à faciliter la vie quotidienne de nos Aînés, notamment quand ils vivent seuls.

A V I S P R A T I Q U E S

- o - 8 - o - o - o - o - o - o - o - o

LES IMPOTS LOCAUX : PETIT GUIDE PRATIQUE et très simplifié

L'arrivée des feuilles d'impôts dans les familles est très souvent source de désagrément et de colère, car, d'une année sur l'autre, d'un voisin et d'une commune à l'autre, les comparaisons vont bon train. A la suite de quoi les critiques pleuvent.

Pourquoi des Impôts locaux ? Il servent à gérer au mieux les services publics, communaux, et à financer les équipements indispensables. Or, si les besoins de la population se précisent, les conditions de réalisation en deviennent de plus en plus difficiles pour les municipalités au moment où l'Etat se décharge de plus en plus de son aide financière.

LES TAUX : Les pourcentages financiers inscrits sur votre feuille d'impôts correspondent aux besoins financiers des Collectivités locales

- le taux d'imposition de la Commune est fixé en fonction de ses besoins propres et varie d'une commune à l'autre. Les Conseils Municipaux déterminent la somme globale qu'ils souhaitent obtenir.
- d'autres taux s'ajoutent à celui de la commune car une partie de l'impôt est versée à l'extérieur, c'est à dire au Département et au conseil Régional.

LA VALEUR LOCATIVE : est déterminée selon la superficie du logement, les éléments de construction, la situation, l'environnement, le confort etc ... La loi a imposé en 1974 de nouveaux barèmes dans le cadre d'une réévaluation des logements. Cependant, ceux-ci ont été appliqués d'une façon progressive jusqu'à cette année de façon à ce que les familles n'aient pas à subir de trop grandes augmentations entre l'ancienne cote mobilière et la nouvelle taxe d'habitation ; cette année est donc la dernière où votre valeur locative augmente ou diminue.

LES ABATTEMENTS :

a) L'abattement à la base est le même pour tous les habitants d'une commune.

b) L'abattement pour charges de famille :
- Vos enfants inscrits comme étant à charge sur votre feuille de déclaration d'impôts sur le revenu, c'est-à-dire, ceux de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études. Il n'y a pas de condition d'âge s'ils sont infirmes ou s'ils accomplissent leur service militaire.

- Vos ascendants ou ceux de votre conjoint, âgés de plus de 70 ans, ou infirmes, vivant sous votre toit et non assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les familles doivent se montrer particulièrement vigilantes et vérifier que le nombre de personnes à charge est bien spécifié sur leur feuille d'impôt (Taxe d'habitation).

LES DEGREVEMENTS : Personnes âgées ou invalides, si vous occupez votre habitation principale, soit seul, soit avec votre conjoint, soit avec des personnes à votre charge au sens des dispositions applicables en matière d'impôt sur le revenu, soit avec des personnes titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, vous devez bénéficier des dégrèvements partiels ou totaux. Vous êtes en même temps dégrévés de l'impôt foncier dû pour votre jardin mais les dégrèvements ne s'appliquent pas aux autres terrains dont vous pouvez être propriétaires.

PREMIER EMPLOI : quelques Conseils :

Si vous n'avez jamais travaillé, allez vous présenter sans tarder à l'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI, 2 bis Rue de Clairmarais à SAINT-OMER.

En effet, être inscrit comme demandeur d'emploi vous permet de bénéficier d'aide pour la formation professionnelle, d'être inscrit à la Sécurité Sociale, de bénéficier des Allocations Familiales et d'être averti des offres d'emploi recueillies par l'A.N.P.E. auprès des chefs d'entreprises.

BOURSES NATIONALES

I - Ressources imposables à prendre en considération pour l'année scolaire 1979-1980.

a) ANNEE de Référence : Les ressources qui seront prises en considération pour l'attribution des bourses au titre de l'année scolaire 1979-1980 sont celles qui ont été indiquées par les familles sur les déclarations de revenus qu'elles ont souscrites en 1978, c'est-à-dire les ressources de 1977. Mais, comme les années précédentes, les ressources de l'année 1978 pourront être prises en considération si les familles peuvent justifier d'une diminution sensible et durable de leurs ressources depuis 1977. La justification des revenus pour les deux années considérées devra alors être fournie.

b) - JUSTIFICATIONS de ressources : Comme précédemment, les familles imposables sur le revenu justifieront de leurs ressources par la production du document mécanographique établi par les services fiscaux et adressé au contribuables.

Les familles non imposables sur le revenu ne reçoivent pas cet imprimé. Toutefois, si elles ont souscrit une déclaration de revenus, elles reçoivent un "Avis de non-imposition" qui porte le montant des ressources prises en considération par l'Administration Fiscale. Les familles sont donc invitées à faire la preuve de leurs ressources par la production de cet avis

2 Barème d'attribution des Bourses:

a) Plafond des ressources: Les plafonds de ressources au-dessous desquels une bourse peut être accordée font l'objet d'un relèvement de l'ordre de 10% par rapport au barème en vigueur pour l'année scolaire 1979-1980.

b) Points de charge: Un barème de points de charge est établi par l'Administration Académique, d'après la composition du foyer. L'application des mesures relatives aux plafonds de ressources et aux points de charge est, comme par le passé, limitée aux demandes de bourses formulées pour l'année scolaire 1979-1980. Elle ne peut donner lieu à une révision de la situation des boursiers nommés au titre d'une année scolaire antérieure.

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15
Plafond des ressources	16.470	18300	21.130	21.960	23.790	25.620	27.450
Points de charge	16	17	18	19	20	21	
Plafonds des ressources	29.280	31.110	32.940	34.770	36.600	38.430	

§ § § § § § § §

NOUVELLE DE DERNIERE MINUTE

Malgré le froid la neige et les intempéries,

Jérôme TARTARE, 21 rue du Stade à CRECQUES

a fait son entrée en ce monde le 31 Décembre 1978.

Juste à temps pour qu'il soit encore possible de le faire figurer sur ce bulletin et pour recevoir, en tant que dernier bébé de l'année, tous nos vœux de santé.

§ § § § § § § §

Et voilà.....

Vous avez lu ce petit bulletin;

Nous avons essayé d'en faire un organe attractif, ouvert à chacun;

Il va de soi que chaque suggestion, quant au contenu ou à la forme sera accueillie et étudiée avec intérêt, à condition que les auteurs s'en fassent connaître: la boîte aux lettres de la Mairie est à votre disposition.

§ § § § § § § §